

Conseil Municipal

Séance du 1^{er} Décembre 2016

L'an deux mil seize, le premier décembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Johan DENIAUX, Maire.

Présents : DENIAUX J., SALLEY P., FEUARDANT-LEFEVRE M., COCU D., LEFEVRE Y., GUENARD C., MOUNIER M, LE CALVEZ A., VAVASSEUR A.S ROBERT A., MAHIEU A., LAGALLE S.

Absente : BESSELIEVRE E

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE, désignée conformément à l'article L 121-14 du code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance

Communications diverses

- Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil d'un courrier d'invitation reçu en mairie de M. Bonnissent, maire de Surtainville, afin de les inviter aux vœux du maire le 20 janvier 2017 à 18h30.

- Un courrier de la Fédération Française d'équitation a été reçu en mairie pour informer et féliciter le cavalier Florentin BEZIN, originaire de la commune, pour sa médaille de bronze dans la discipline Horse Ball aux championnats de France.

Les membres du conseil adressent également leurs félicitations à Florentin.

- Mme Emilie Quenault, coiffeuse itinérante, demande la possibilité de venir installer son camping-car sur le parking 1 jour par semaine, le samedi. Elle a sa propre réserve d'eau, la commune décide de lui fournir l'électricité.

Comptes rendus de réunions

- Réunion sur la mise en place des compteurs Linky

MM. Alain Robert et Daniel Cocu ont assisté à une réunion sur les compteurs LINKY. L'installation de ces compteurs sur la commune se fera en juin 2018. Ces compteurs permettent de voir en temps réel la consommation d'électricité (pour le fournisseur et le consommateur) et ainsi de pouvoir adapter la production. Il n'y aura plus d'agents venant relever les compteurs.

A priori il n'y aurait pas plus de risque d'incendie avec ces compteurs qu'un autre compteur.

La commune serait propriétaire des compteurs et non ENEDIS (ex ERDF).

En cas de refus pour faire installer un compteur LINKY, les personnes devront payer le déplacement d'un agent venant relever le compteur.

- Réunion sur le déploiement de la fibre optique

M. Daniel Cocu a assisté à une réunion sur la fibre optique : 3 foyers sont susceptibles d'être élus pour la fibre optique : Le Viacou, La Jumelinerie et la Vallée Hochet.

Les travaux débiteront sur les Pieux début 2017 pour un début de commercialisation début 2018.

Lors de l'aménagement du bourg de St Germain il faudra vérifier si les fourreaux sont suffisamment grands pour recevoir la fibre.

- Réunion des maires le 8 novembre.

M. Stéphane Lagalle a assisté à la réunion des maires le 8 novembre 2016 à la communauté de communes des Pieux.

Les orientations du plan stratégique connaissent une bonne avancée.

- Conseil d'école

Mme Myriam Feuardant-Lefèvre a assisté au Conseil d'école.

Le spectacle de Noël aura lieu le mardi 13 Décembre 2016 (matin). Il y aura un spectacle pour les enfants puis distribution de friandises et d'un cadeau par enfant.

Des petits bricolages vont être fabriqués en classe pour être vendus au marché de Noël.

Un exercice « risque attentat » a été fait. Suite à cet exercice, il est demandé par les institutrices de mettre des clés aux portes, d'installer des sonnettes aux barrières afin de pouvoir les fermer à clé. Il est également demandé de remettre une barre anti-panique dans la classe de maternelle de Pierreville.

L'alarme incendie doit être différente de celle des alarmes toxiques, il est envisagé de voir pour une alerte vocale.

La Communauté de Communes Des Pieux voit pour les autres travaux.

- Réunion COPIL

M. Johan Deniaux a assisté à la réunion Copil pour le grand Cotentin.

Suite au référendum chaque commune entrera de façon individuelle dans le Grand Cotentin.

- Réunion de travaux

M. Philippe Salley a assisté à la réunion travaux.

Pour St Germain la réfection intérieure des classes 1 et 2 est prévue pour un coût de 32.400,00€.

Des travaux des bâtiments communautaires seront faits pour un montant de 289.248,00€ : abri pour le stockage du sel ; ravalement de la façade et révision de la toiture de l'école de musique, remise aux normes des bâtiments.

Pour le Centre équestre une étude de forage va être faite pour l'arrosage des carrières, nettoyage des bardages et des extérieurs, peinture de l'écurie et mise en place de buts dans le manège pour la pratique du Horse Ball.

Un parking va être fait à la piscine pour le personnel.

La peinture des vestiaires de l'école de surf va être refaite.

Ordre du jour

Demandes de subventions

M. le Maire fait lecture aux membres du Conseil de plusieurs demandes de subvention :

- DE2016120101 Demande de subvention de l'AFM / Téléthon, 47-83 Boulevard de l'hôpital, 75651 PARIS CEDEX 13.

Accord à l'unanimité pour un don de 100€.

- DE2016120103 Demande de subvention de la banque alimentaire, 100 Rue Léon Jouaux, 50000 Saint Lo. Après discussion et vote, la demande a été refusée à l'unanimité. Etant précisé que la banque alimentaire assure la distribution de colis alimentaires, propose ateliers de cuisine...

Les colis alimentaires coutent 0.80 cts par personne, par colis distribué et 2.10€ à charge de la commune par colis distribué. 3 conseillers ont participé à la collecte de la banque alimentaire.

- DE2016120108 Demande de subvention du comité de la manche de la ligue contre le cancer, 19 Rue Maréchal Leclerc, 50006 SAINT LO CEDEX. Demande refusée par 11 voix contre et 1 abstention.

- DE2016120109 Demande de subvention de l'association de défense des victimes de l'amiante, 12 Rue Pasteur, 50130 CHERBOURG-OCTEVILLE. Demande refusée par 10 voix contre et 2 abstentions.

- DE2016120110 Demande d'aide financière du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Pierreville-Le Rozel- St Germain Le Gaillard

Le conseil des maîtres demande une subvention pour financer le cadeau de Noël donné lors de la fête de Noël du RPI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder un financement pour les enfants de St Germain Le Gaillard à hauteur maximum de 10,00 € par enfant.

Modification du temps de travail de l'adjoint technique à temps non complet (DE2016120102)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjointe technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 24 heures par semaine par délibération du 14 décembre 2006, à 22 heures par semaine à compter du 01/01/2017.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

Grades ou emplois	Catégories	Nombre postes ouverts	Effectifs pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Secrétaire de mairie	A	1	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (17h30/semaine)	C	1	0
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (8h/semaine)	C	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (22h/semaine)	C	1	1

SECTEUR ANIMATION			
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe (2h48/semaine)	C	5	4

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- Convention avec l'Association inter entreprise de Flamanville (AIE)

Cette convention concerne les mobil homes sur le camping et arrive à échéance le 31.12.16. La fin de chantier étant retardée il est demandé de prolonger la convention de 2 ou 3 ans.

Une réunion de négociation est prévue. Dans la négociation il sera demandé 5 000€ par an pour les 5 mobil homes (au lieu de 2 500€ prévus actuellement) et la remise en état des mobil homes.

Achat de lave-vaisselle et adoucisseur (DE2016120104)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lave-vaisselle de la salle communale fonctionne mal depuis un an et est désormais en panne. Aussi il propose au conseil municipal d'étudier le devis pour l'achat d'un lave-vaisselle et d'un adoucisseur d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à l'achat d'un lave-vaisselle et d'un adoucisseur d'eau pour un montant de 4.332,00 € TTC auprès de la CF CUISINES et autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement à l'article 2188, et plus généralement à procéder à toute formalité relative à cet achat.

- Décisions modificatives (DE2016120105)

. Achat d'un lave-vaisselle et d'un adoucisseur :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits votés sur le budget 2016 pour l'achat d'un lave-vaisselle et d'un adoucisseur

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents pour faire une décision modificative comme suit :

- article 020 (DI) : - 2.830,00 €
- article 022 (DF) : - 1.570,00 €
- article 023 (DF) : +1.570,00 €
- article 2188 (DI) : + 4.400,00 €
- article 021 (RI) : + 1.570,00 €

. Travaux sur le local de chasse

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits votés sur le budget 2016 pour pouvoir passer les écritures d'ordre relatives aux travaux réalisés sur le local de chasse en investissement. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des présents pour faire une décision modificative comme suit :

- article 2313/023 (DI) : - 900,00 €
- article 2313/040 (DI) : + 2.300,00 €
- article 023 (DF) : + 1.400,00 €
- article 722/042 (RF) : + 1.400,00 €
- article 021 (RI) : + 1.400,00 €

- Encaissement chèque et dons (DE2016120106)

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser les chèques, notamment de trop-perçu ou de remboursement quelconque dû à la commune, et les dons sans charge ni frais d'un montant inférieur à 5.000,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à procéder à l'encaissement des chèques et les dons sans charge ni frais d'un montant inférieur à 5.000,00 €.

- Marché de Noël (DE2016120111)

Le marché de Noël se prépare activement et le nombre d'exposants sera de 35, soit le nombre maximum qu'il est possible d'accueillir dans la salle. Une nouveauté cette année avec le bar à huitres. L'an dernier la remarque avait été faite par des visiteurs que l'emplacement du marché de Noël n'était pas suffisamment signalé. Suite à cette remarque il est proposé d'acheter une banderole pour mettre à l'extérieur de la salle sur le grillage le long de la route du Rozel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ICL GRAPHIC, 2 rue Saint Lin, 50700 VALOGNES pour un montant de 160,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement de cet achat, et plus généralement à procéder à toute formalité relative à cet achat.

- Convention pour la fourrière communautaire (DE2016120107)

Cette convention est tripartite et représentée par les maires, la Communauté de Communes des Pieux et la clinique vétérinaire des Pieux. Cette convention est modifiée et mise à jour pour une mise en conformité des changements intervenus depuis 2008.

Après lecture de la convention, les membres du conseil valident à l'unanimité la mise en application de cette convention.

- Demande de gratuité de la garderie (DE2016120112)

Demande de Mme Ingrid Noël, agent de la garderie, pour bénéficier de la gratuité de la garderie pour sa fille Maëlla, pendant son temps de travail.

Cette pratique se fait depuis plusieurs années mais l'accord était uniquement verbal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accorde la gratuite des frais de garderie à Mme Ingrid Noël, pour sa fille Maëlla.

- Convention de mutualisation de la défense extérieure contre l'incendie (DE2016120113)

Lors du conseil communautaire du 22 septembre 2016, la Communauté de communes des Pieux a délibéré favorablement pour la mise en place d'une convention de mutualisation sur la défense extérieure contre l'incendie. Il s'agit de mutualiser la prestation d'assistance technique, les travaux de création, d'aménagement et de réparation ainsi que l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régulariser cette convention et plus généralement à procéder à toute formalité pour l'exécution de cette décision.

- Collecte des sapins de Noël

Une zone de dépôt pour les sapins de Noël sera mise en place auprès des conteneurs sur le parking. Cette zone sera délimitée par des barrières et sera en place du 2 au 15 janvier 2017.

Questions diverses

M. Alain Robert demande aux personnes qui doivent rédiger des articles pour le bulletin municipal de le faire au plus vite afin de pouvoir faire la mise en page.

Johan DENIAUX	
---------------	--

Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Daniel COCU	
Yolaine LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Anne-Sophie HUE	
Claire GUÉNARD	
Marc MOUNIER	
Alain ROBERT	
Emmanuelle BESSELIEVRE	Absente
Alain MAHIEU	
Stéphane LAGALLE	